

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 09/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 25

#### OBJET

AJOUT D'UN RAPPORT  
COMPLEMENTAIRE A  
L'ORDRE DU JOUR.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaients présents** : M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER - M. COUDRAY à M. FRANÇOIS - M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 Fonctionnement des assemblées

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un rapport complémentaire à l'ordre du jour de la séance, intitulé :

- POINT N°15 bis : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ce rapport complémentaire.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 10/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 25

#### OBJET

EXAMEN DES ACQUISITIONS  
ET CESSIONS DE L'ANNEE  
2014.

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le □□□□□□  
et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du —

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX**,  
**Maire**.

Etaients présents : M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN  
M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme  
LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN –  
VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme  
TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme COUDRAY à M. GEX –  
Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER – M. COUDRAY à M. FRANÇOIS –  
M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

Excusés. MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

#### 3. DOMAINE ET PATRIMOINE

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Vu L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités  
Territoriales (loi N° 95-127 du 8 Février 1995) dispose que le  
Conseil Municipal des communes de plus de 2000 habitants,  
délibère chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions  
opérées sur leur territoire.

Le bilan est annexé au compte administratif.

Le Conseil Municipal prend acte qu'en 2014, il n'y a pas eu de  
cession ni d'acquisition.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 11/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 24

#### OBJET

**COMPTE-ADMINISTRATIF  
2014  
BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du —

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de BACCARAT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Étaient présents** : M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER – M. COUDRAY à M. FRANÇOIS – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés**. MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir entendu le rapport de Monsieur Gérard FRANÇOIS, Conseiller délégué,

- Vu les résultats du Compte de Gestion du Receveur,
- Vu les résultats du Compte Administratif,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, ADOPTE le Compte Administratif du BUDGET ANNEXE DE L'EAU qui présente les résultats figurant dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE **BACCARAT**

### EXTRAIT N° 12/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 24

#### OBJET

**COMPTE-ADMINISTRATIF  
2014  
BUDGET ANNEXE DE  
L'ASSAINISSEMENT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaients présents** : M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER - M. COUDRAY à M. FRANÇOIS - M. BEGNE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés**. MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Gérard FRANÇOIS, Conseiller délégué,

- Vu les résultats du Compte de Gestion du Receveur,
- Vu les résultats du Compte Administratif,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, ADOPTE le Compte Administratif du BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT qui présente les résultats figurant dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 13/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

#### OBJET

**COMPTE-ADMINISTRATIF  
2014  
BUDGET ANNEXE DES  
FORETS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaients présents** : M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER - M. COUDRAY à M. FRANÇOIS - M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu les résultats du Compte de Gestion du Receveur,
- Vu les résultats du Compte Administratif,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, ADOPTE le Compte Administratif du BUDGET ANNEXE DES FORETS qui présente les résultats figurant dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2015

Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 14/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

#### OBJET

**COMPTE-ADMINISTRATIF  
2014  
BUDGET VILLE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de BACCARAT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Étaient présents :** M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANÇOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER - M. COUDRAY à M. FRANÇOIS - M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES

##### 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu les résultats du Compte de Gestion du Receveur,
- Vu les résultats du Compte Administratif,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, ADOPTE le Compte Administratif du BUDGET VILLE qui présente les résultats figurant dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2015

Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 15/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 25

#### OBJET

**COMPTE DE GESTION DU  
RECEVEUR – BUDGET  
ANNEXE DE L'EAU.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Étaient présents :** M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER – M. COUDRAY à M. FRANÇOIS – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES

##### 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'Administrateur des deniers et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles.

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le Compte de Gestion 2014 du BUDGET ANNEXE DE L'EAU du Receveur de la Collectivité.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2015

Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 16/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 25

#### OBJET

**COMPTE DE GESTION DU  
RECEVEUR – BUDGET  
ANNEXE DE  
L'ASSAINISSEMENT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Étaient présents :** M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER – M. COUDRAY à M. FRANÇOIS – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES

##### 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'Administrateur des deniers et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles.

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le Compte de Gestion 2014 du BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT du Receveur de la Collectivité.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 17/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 25

#### OBJET

**COMPTE DE GESTION DU  
RECEVEUR – BUDGET  
ANNEXE DES FORETS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Etaients présents :** M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER - M. COUDRAY à M. FRANÇOIS - M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES

##### 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'Administrateur des deniers et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles.

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le Compte de Gestion 2014 du BUDGET ANNEXE DES FORETS du Receveur de la Collectivité.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 18/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 25

#### OBJET

**COMPTE DE GESTION DU  
RECEVEUR – BUDGET VILLE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du —

**Etaients présents :** M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER – M. COUDRAY à M. FRANÇOIS – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES

##### 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'Administrateur des deniers et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles.

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le Compte de Gestion 2014 du BUDGET VILLE du Receveur de la Collectivité.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 19/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 25

#### OBJET

**AFFECTATION DES  
RESULTATS 2014 – BUDGET  
ANNEXE DE L'EAU**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du —

**Étaient présents** : M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER – M. COUDRAY à M. FRANÇOIS – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés**. MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur Proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Gérard FRANÇOIS, Conseiller délégué,

- Vu les instructions relative à la comptabilité M49
- Vu les résultats présentés au Compte Administratif 2014 ;
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 soit : 171.778,18 €.
- **DECIDE** le report à nouveau de 171.778,18 € à la section d'exploitation du Budget 2015.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 20/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 25

#### OBJET

**AFFECTATION DES  
RESULTATS 2014 – BUDGET  
ANNEXE DE  
L'ASSAINISSEMENT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du —

**Étaient présents** : M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER – M. COUDRAY à M. FRANÇOIS – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur Proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Gérard FRANÇOIS, Conseiller délégué,

- Vu les instructions relative à la comptabilité M49
- Vu les résultats présentés au Compte Administratif 2014 ;
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 soit : 61.904,09 €.
- **DECIDE** l'affectation de 29.284,73 € au financement de la section d'investissement C/1068 et le solde soit 32.619,36 € en report à nouveau de la section d'exploitation C/002 du Budget 2015.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 21/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 25

#### OBJET

**AFFECTATION DES  
RESULTATS 2014 – BUDGET  
ANNEXE DES FORETS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Étaient présents :** M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER – M. COUDRAY à M. FRANÇOIS – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur Proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu les instructions relative à la comptabilité M14
- Vu les résultats présentés au Compte Administratif 2014 ;
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 soit : 121.437,49 €.
- **DECIDE** l'affectation de 26.300,18 € au financement de la section d'investissement C/1068 et le solde soit 95.137,31 € en report à nouveau de la section de fonctionnement C/002 du Budget 2015.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 22/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 25

<b>OBJET</b>
<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2014 – BUDGET VILLE.</b>

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Étaient présents :** M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER – M. COUDRAY à M. FRANÇOIS – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur Proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu les instructions relative à la comptabilité M14
- Vu les résultats présentés au Compte Administratif 2014 ;
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 soit : 713.967,38 €.
- **DECIDE** l'affectation de 169.364,77 € au financement de la section d'investissement C/1068 et le solde soit 544.602,61 € en report à nouveau de la section de fonctionnement C/002 du Budget 2015.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 23/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 25

**OBJET**  
**BUDGET ANNEXE DE L'EAU**  
**ANNEE 2015**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du —

**Etaients présents :** M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER - M. COUDRAY à M. FRANÇOIS - M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Gérard FRANÇOIS, Conseiller délégué,

Vu l'avis de la Commission des Finances,  
Vu les résultats du Compte Administratif 2014,  
Vu la Décision d'affectation des résultats,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le Budget annexe de l'EAU pour l'année 2015 qui présente les balances suivantes :

BUDGET ANNEXE DE L'EAU		
Section de Fonctionnement	Dépenses et Recettes	576 618
Section d'Investissement	Dépenses et Recettes	507 313
ENSEMBLE		1 083 931

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 24/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 25

**OBJET**  
**BUDGET ANNEXE DE**  
**L'ASSAINISSEMENT**  
**ANNEE 2015.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du —

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaients présents :** M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER - M. COUDRAY à M. FRANÇOIS - M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Gérard FRANÇOIS, Conseiller délégué,

Vu l'avis de la Commission des Finances,  
Vu les résultats du Compte Administratif 2014,  
Vu la Décision d'affectation des résultats,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT pour l'année 2015 qui présente les balances suivantes :

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT		
Section de Fonctionnement	Dépenses et Recettes	530 714
Section d'Investissement	Dépenses et Recettes	653 539
ENSEMBLE		1 184 253

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 25/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 25

**OBJET**  
**BUDGET ANNEXE DES**  
**FORETS ANNEE 2015.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du —

**Étaient présents :** M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER – M. COUDRAY à M. FRANÇOIS – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Vu l'avis de la Commission des Finances,  
Vu les résultats du Compte Administratif 2014,  
Vu la Décision d'affectation des résultats,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le Budget annexe des FORETS pour l'année 2015 qui présente les balances suivantes :

BUDGET ANNEXE DES FORETS		
Section de Fonctionnement	Dépenses et Recettes	205 050
Section d'Investissement	Dépenses et Recettes	56 300
ENSEMBLE		261 350

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150421-2015-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 26/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 20**  
**Votants : 25**

**OBJET**  
**BUDGET VILLE**  
**ANNEE 2015.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du —

**Etai~~ent~~ent présents :** M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER - M. COUDRAY à M. FRANÇOIS - M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Vu l'avis de la Commission des Finances,  
Vu les résultats du Compte Administratif 2014,  
Vu la Décision d'affectation des résultats,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le Budget VILLE pour l'année 2015 qui présente les balances suivantes :

BUDGET VILLE		
Section de Fonctionnement	Dépenses et Recettes	5 443 235
Section d'Investissement	Dépenses et Recettes	4 768 476
ENSEMBLE		10 211 711

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 27/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 25

#### OBJET

**FIXATION DES TAUX  
D'IMPOSITION 2015.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaients présents :** M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER - M. COUDRAY à M. FRANÇOIS - M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.2 Fiscalité

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition de la commune pour l'année 2015 :

- **Taxe d'Habitation** : **20.38 %**
- **Foncier Bâti** : **16.36 %**
- **Foncier non Bâti** : **35.27 %**
- **Cotisation Foncière des Entreprises** : **20.84 %**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 28/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 25

<b>OBJET</b>
<b>INDEMNITE FORFAITAIRE POUR ELECTIONS.</b>

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du —

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaients présents** : M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER – M. COUDRAY à M. FRANÇOIS – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que les élections départementales des 22 mars et 29 mars derniers et le référendum sur la gare TGV Lorraine de février dernier ont impliqué du personnel communal de l'encadrement pour la mise sous pli et le contrôle de la régularité des opérations de vote et de dépouillement.
- Considérant que les agents y ayant participé peuvent bénéficier d'indemnités forfaitaires pour élections, suivant les règles établies dans l'Arrêté du 27 février 1962 (J.O du 7 mars 1962) modifié par l'arrêté du 19 mars 1992.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE** l'enveloppe globale de ces indemnités à 3.172,50 € pour l'ensemble des agents concernés.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 29/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

#### OBJET

**MAINTIEN DU REGIME  
INDEMNITAIRE EN CAS DE  
MALADIE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du —

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER - M. COUDRAY à M. FRANÇOIS - M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.5 Régime Indemnitare

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que les éléments de régime indemnitaire (IEMP, IFTS, IAT, IHTS... liste non exhaustive) peuvent être maintenus en cas d'absence des agents notamment pour cause de maladie.

Au regard de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, qui précise que :

« L'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local ... peut décider de maintenir, à titre individuel, au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué soit par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence, soit par l'effet d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire. ».

- Vu les dispositions du décret n° 2010-997 du 26 août 2010, qui prévoit « le maintien des primes et indemnités pour les agents publics de l'Etat lorsqu'ils sont placés dans certaines situations de congés et notamment en maladie ordinaire ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015

Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



- Considérant l'exposé susvisé,
- Considérant les différents cadres d'emplois des effectifs municipaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir à titre individuel pour l'ensemble du personnel et des cadres d'emplois le versement de toutes les composantes du régime indemnitaire dont bénéficient les agents en poste en cas d'absences et maladie.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 30/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 25

#### OBJET

**INSTITUTION D'UN TARIF  
MUNICIPAL :  
PERTE DE BADGE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du —

**Etaients présents** : M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER - M. COUDRAY à M. FRANÇOIS - M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que dans le cadre des mises à disposition de salles municipales, il convient de fixer un tarif relatif à la perte éventuelle du badge d'accès à tel ou tel équipement public.

Pour ce faire, il convient d'instituer un tarif lié à la perte, lequel est calculé à partir de la confection du badge et à sa programmation. La somme de 25 € reste la plus proche de la réalité de ce coût.

- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **INSTITUE** un tarif relatif à la perte de badge ;
- **FIXE** son montant à **25 €** ;
- **DECIDE** la création de la régie de recettes correspondante.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an  
susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 31/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 25

#### OBJET

**DECLASSEMENT D'UN  
IMMEUBLE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du —

**Étaient présents :** M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER - M. COUDRAY à M. FRANÇOIS - M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 3. DOMAINE ET PATRIMOINE

##### 3.5 Autres actes de gestion du domaine Public

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.3111-1,
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1311-1,
- Conformément à l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.
- Vu la situation de l'immeuble sis 2, rue de La Baugerie (Section AY n° 10 pour 0 ha 14 a 17 ca) qui n'est plus affecté à un service public depuis le 4 juillet 2014 ;
- Vu le projet de vente de la municipalité de ce bâtiment ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de déclasser l'immeuble sis 2, rue de La Baugerie 54120 BACCARAT (Section AY n° 10 pour 0ha 14a 17ca) et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 32/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 25

#### OBJET

**ACQUISITION DE  
PARCELLES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du —

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaients présents** : M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER - M. COUDRAY à M. FRANÇOIS - M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 3. DOMAINE ET PATRIMOINE 3.1 Acquisitions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que la commune de BACCARAT souhaite acquérir deux parcelles située sur le territoire de la commune en vue de créer un chemin d'accès à l'arrière du bâtiment du Conseil Général (ex. locaux de l'EQUIPEMENT).

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir les parcelles énumérées ci-dessous :

• Parcelle cadastrée AL N°445 issue de la division de la parcelle AL 209 appartenant à M. et Mme LOIREAU Jacques, d'une contenance de 31 ca, au prix de 10,00 € le mètre carré ;

• Parcelle cadastrée AL N°446, issue de la division de la parcelle AL N°219 appartenant à la Sarl LAOBAN, d'une contenance de 7a 84ca pour l'euro symbolique.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir :

- Soit par acte notarié les frais d'acte étant à la charge de la Commune de BACCARAT ;

**OU**

- Par acte administratif rédigé avec l'appui des services du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle Notaire à BACCARAT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 33/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de BACCARAT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 24

#### OBJET

**VENTE D'UN BIEN  
IMMOBILIER.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du —

**Etaients présents** : M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANÇOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER – M. COUDRAY à M. FRANÇOIS – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés**. MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 3. DOMAINE ET PATRIMOINE 3.5 Autres actes

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que la Commune de BACCARAT est propriétaire d'un bien immobilier, situé sur la parcelle cadastrée section AY n°210.
- Considérant que le bien susnommé est composé d'un bâtiment d'une surface de 14a17ca
- Considérant que ce bâtiment pourrait être cédé au Fonds de dotation patrimoine et enseignement catholique de Meurthe-et-Moselle.
- Vu le courrier du Fonds de dotation patrimoine et enseignement catholique de Meurthe-et-Moselle en date du 16 février 2015 indiquant que le Comité diocésain de l'Enseignement Catholique de Meurthe-et-Moselle se prononce favorablement pour l'acquisition du bien susnommé au prix de 50.000 euros,
- Vu l'estimation des Domaines,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité moins 4 abstentions et hors la présence de Mme Sabine TIHA, autorise Monsieur le Maire :

- **A VENDRE** au Fonds de dotation patrimoine et enseignement catholique de Meurthe-et-Moselle représentée par son Président, Monsieur Martin VERDENAL, pour la somme de **50.000 €** le bien situé sur la parcelle cadastrée section AY N° 210 rue de la Baugerie pour une surface de 14a 17ca ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



- **A SIGNER** l'acte notarié à intervenir, lequel sera passé en l'étude Maître Philippe CLAUDEL, Notaire à BACCARAT, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur et à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015

Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 34/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 25

#### OBJET

**RESTAURATION D'UNE  
SCULPTURE EN FONTE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du —

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Étaient présents :** M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER – M. COUDRAY à M. FRANÇOIS – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Madame Jocelyne CAREL, Adjointe à la Culture,

- Considérant que par délibération en date du 12 novembre 2014, le conseil municipal a accepté le don d'une sculpture en fonte peinte représentant un lion, laquelle est exposée actuellement à l'entrée de l'Hôtel de Ville de BACCARAT. Des devis estimatifs ont été réalisés pour procéder à la restauration de cette œuvre dont l'offre la plus aboutie et la plus pérenne dans le temps est de 12 000 euros TTC (9 600 euros HT).
- Considérant que la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine peut proposer une aide financière à hauteur de 30 % de ce montant HT de travaux, soit 2 880 euros,
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à inscrire la dépense au budget primitif,
- **AUTORISE** le Maire à demander la subvention de 30 % accordée par l'Etat.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150421-2015-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 35/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 24

#### OBJET

**SUBVENTIONS  
EXCEPTIONNELLES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du —

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Étaient présents :** M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER - M. COUDRAY à M. FRANÇOIS - M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu l'avis de l'Office Municipal des Sports,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, (hors la présence de M. Daniel MOUGIN, président de l'OMS et de M. Florent MARULAZ pour l'Association Les Amis de Baccarat), après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION	MOTIF DE LA DEMANDE
Bachamoise Gym	352,80 €	achat de matériel
Les Amis de Baccarat	300,00 €	démarrage association
Ski Club Raon-Baccarat	925,00 €	formation moniteur
Sporting Club	1 153,50 €	achat de matériel
	210,00 €	formation initiateur
Tennis Club	58,50 €	achat de matériel
	410,00 €	Sortie Open partenariat OMS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 36/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 24

#### OBJET

SUBVENTIONS AUX  
ASSOCIATIONS SPORTIVES.

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le 07/04/2015  
et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du —

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de BACCARAT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX,**  
**Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN  
M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme  
LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN –  
VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme  
TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme COUDRAY à M. GEX –  
Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER - M. COUDRAY à M. FRANÇOIS -  
M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de  
Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu l'avis de la Commission des Finances et sur proposition  
de l'Office Municipal des Sports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
hors la présence de M. Daniel MOUGIN, Président de l'OMS,  
- **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations sportives  
figurant dans le tableau ci-joint ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES  
ANNEE 2015**

ASSOCIATIONS	VOTE
As Institution de Gondrecourt	750 €
AS Ecole Primaire de la Serre	1 300 €
AS Ecole Primaire du Centre	1 500 €
AS Collège de Baccarat	1 200 €
Baccarat Plongée	600 €
Cristal Gym	400 €
ABTT Tennis de table	3 200 €
Club Vosgien	500 €
Le Barbeau	300 €
MSM Compétitions	1 034 €
Bachamoise Gymnastique	3 700 €
Les Cavaliers du Belvitte	800 €
Sporting Club Baccarat	8 000 €
Jogging Club	800 €
Pétanque Bacchamoise	1 100 €
Ski Club Baccarat-Raon l'Etape	2 000 €
Fit'Nat	300 €
Tennis Club de Baccarat	5 800 €
VTT Tonic	1 000 €
Baccarat Aquatic Club	3 070 €
Rugby Club Baccarat-Raon l'Etape	2 000 €
NipponKempo	1 100 €
Cristal Boxing Club	1 600 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015  
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 37/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 24

#### OBJET

**ATTRIBUTION DE  
SUBVENTIONS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du —

**Étaient présents :** M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER – M. COUDRAY à M. FRANÇOIS – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, (hors la présence de M. Daniel MOUGIN, pour la subvention OMS et hors la présence de M. Yves MANGEMATIN pour la subvention à l'EMCB),

- **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations dont les noms suivent :

• **O.M.S.**

.....  
10.000 €

(Office Municipal des Sports)

• **EMCB**

.....  
300 €

Ecole de Musique et de Chant de Baccarat)

• **Association**

**MAFU**

**TAPU**

.....  
500 €

(organisation d'une manifestation le 2 Mai à Baccarat en faveur des îles Wallis et Futuna à Baccarat)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150413-2015-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015

Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 38/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

#### OBJET

REGLEMENT INTERIEUR  
POUR LA FORMATION DES  
ELUS.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le □□□□□□ et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 AVRIL 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du —

L'an deux mil quinze, le treize Avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Étaient présents :** M. GEX – Mme CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN M. THIERY – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme SOMNARD – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN – Mme PERRY – M. BANNEROT – Mme TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme COUDRAY à M. GEX – Mme VAUDEVILLE à M. STEIMER – M. COUDRAY à M. FRANÇOIS – M. BEGNENE à M. LINDER – Mme MARECHAL à Mme PERRY.

**Excusés.** MM. PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 Fonctionnement des assemblées

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'article L.2123-12 du Code général des collectivités locales, par lequel tous les conseillers municipaux ont le droit de bénéficier d'une formation adaptée à leurs fonctions ;
- Vu la nécessité d'organiser et de rationaliser l'utilisation des crédits votés annuellement pour permettre l'exercice par chacun des membres du conseil de son droit sans faire de distinction de groupe politique, de majorité ou de minorité ou d'appartenance à une commission spécialisée ;
- Vu la délibération en date du 17 septembre 2014 par laquelle le conseil a déterminé les orientations et les crédits ouverts au titre du droit à la formation ;
- Vu le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de définir les modalités du droit à la formation de ses membres dans le respect des dispositions législatives et réglementaires ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150421-2015-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015

Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le règlement intérieur pour la formation des élus de la commune de BACCARAT, tel qu'il figure en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,

# COMMUNE DE BACCARAT

## REGLEMENT INTERIEUR POUR LA FORMATION DES ELUS

### Préambule

Le présent règlement intérieur a vocation à préciser l'exercice du droit à la formation de tous les membres du conseil municipal de la commune de BACCARAT dans le but d'assurer une bonne gestion des deniers publics lors de cette mandature.

Il s'applique à tous les élus et les informe au mieux de leur droit à la formation. Il sera opposable à tout conseiller jusqu'au renouvellement des mandats.

### I. Disposition générale : rappel du droit à la formation

La loi reconnaît aux élus communaux le droit de bénéficier d'une formation adaptée selon les modalités définies par l'assemblée délibérante. L'accès à la formation est érigé en un véritable droit et n'est pas limité à des fonctions spécifiques ou aux seuls membres d'une commission spécialisée.

Les dépenses de formation constituent, pour le budget de la collectivité, une dépense obligatoire si l'organisme de formation est agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux. Le montant plafond des dépenses de formation est fixé à 20 % du montant total des indemnités théoriques de fonction.

### II. Modalités pour bénéficier du droit à la formation

#### Article 1<sup>er</sup> : Recensement annuel des besoins en formation

Le droit à la formation est un droit individuel. Chaque élu choisit librement les formations qu'il entend suivre.

Chaque année, avant le 1<sup>er</sup> mars, les membres du conseil informent le maire des thèmes de formation qu'ils souhaiteraient suivre afin de pouvoir inscrire les crédits nécessaires et vérifier si des mutualisations ou des stages collectifs sont possibles dans l'hypothèse où plusieurs élus sont intéressés par les mêmes thématiques. En fonction des crédits disponibles, d'autres demandes pourront être acceptées en cours d'année.

L'information du maire s'effectuera par écrit et dans un souci d'optimisation, les conseillers pourront envoyer leur demande par voie dématérialisée aux adresses courriels suivantes : [eric.chapays@ville-baccarat.fr](mailto:eric.chapays@ville-baccarat.fr) ; [bruno.hay@ville-baccarat.fr](mailto:bruno.hay@ville-baccarat.fr)

#### Article 2 : Vote des crédits

L'enveloppe allouée à la formation des élus sera évaluée en fonction des demandes présentées sans excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction.

#### Article 3 : Participation à une action de formation et suivi des crédits

Chaque conseiller qui souhaite participer à un module de formation doit préalablement en avertir le maire qui instruira la demande, engagera les crédits et vérifiera que l'enveloppe globale votée n'est pas consommée.

Afin de faciliter l'étude du dossier, les conseillers devront accompagner leur demande des pièces justificatives nécessaires : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation....

L'organisme dispensateur de formation doit être obligatoirement agréé par le ministère de l'Intérieur au titre de la formation des élus. A défaut, la demande sera écartée.

#### **Article 4 : Prise en charge des frais**

La commune est chargée de mandater l'organisme de formation pour régler les frais d'inscription et d'enseignement.

Le remboursement des autres frais de formation s'effectuera sur justificatifs présentés par l'élu. Pour mémoire ceux-ci comprennent :

- les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, dont le remboursement s'effectue en application des dispositions régissant le déplacement des fonctionnaires de l'État.
- les pertes de revenus éventuelles, dans la limite maximale de 1816,29 euros en janvier 2015 (18 jours à 7 h x 1,5 fois le SMIC de 9,61 €), même si l'élu perçoit une indemnité de fonction. Cette compensation est soumise à CSG et CRDS.

#### **Article 5 : Priorité des conseillers dans l'accès à la formation**

Compte tenu des contraintes financières qui pèsent sur les budgets des collectivités, si toutes les demandes de formation ne peuvent pas être satisfaites au cours d'un exercice, priorité est donnée dans l'ordre suivant :

- élu qui a exprimé son besoin en formation avant la date fixée à l'article 1<sup>er</sup>
- élu qui sollicite une action de formation dispensée par un organisme de formation départemental agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus
- élu ayant délégué demandant une formation sur sa matière déléguée
- élu qui s'est vu refuser l'accès à une formation pour insuffisance de crédits lors de l'exercice précédent
- nouvel élu ou élu n'ayant pas déjà eu des formations au cours du mandat ou qui connaîtrait un déficit de stages par rapport aux autres demandeurs.

Dans un souci de bonne intelligence, en cas de contestation ou de concurrence dans les demandes de formation, la concertation entre le maire et les élus concernés sera systématiquement privilégiée.

#### **Article 6 : Qualité des organismes de formation**

Les frais de formation sont pris en charge par le budget de la collectivité si l'organisme dispensateur est agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus (liste disponible sur le site <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/liste-des-organismes-agrees-pour-formation-des-elus-par-departement>).

Lorsque l'association départementale des maires est susceptible de délivrer le même module qu'un autre organisme agréé, elle est privilégiée en raison de sa proximité, de son antériorité et de ses compétences en ce domaine, et surtout de la très forte reconnaissance dont elle jouit auprès des élus locaux.

#### **Article 7 : Débat annuel**

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif et un débat annuel doit avoir lieu pour assurer une entière transparence auprès des administrés.

Ce débat a également pour objet de définir les nouveaux thèmes considérés comme prioritaires au cours de l'année n par rapport à l'année n-1, étant entendu que les thèmes issus du recensement annuel prévu à l'article 1 y figureront s'ils présentent un intérêt pour le bon fonctionnement du conseil.

### **III. Modifications du règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur peut faire l'objet de modifications à la demande ou sur proposition du maire et d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée délibérante.